

MOUVEMENT 2020 - SAVOIE

FICHE BAREME DEMANDE DE REINTEGRATION

Document à transmettre au plus tard **le 6 mai 2020**

A la DSDEN, division du 1^{er} degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX
ou par mail à ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr

Règles du mouvement régissant les demandes

APRES CONGE LONGUE DUREE

Priorité sur l'ancien poste obtenu à titre définitif, demandé en vœu n°1
5 points sur tout autre poste situé dans la zone géographique du poste perdu (hors postes spécifiques)

APRES CONGE PARENTAL (APPLICABLE AUX ENSEIGNANTS AYANT PERDU LEUR POSTE)

Priorité sur l'ancien poste obtenu à titre définitif, demandé en vœu n°1
5 points sur tout autre poste situé dans la zone géographique du poste perdu (hors postes spécifiques)

APRES DETACHEMENT

Priorité sur l'ancien poste obtenu à titre définitif, demandé en vœu n°1

IMPORTANT :

Pour les réintégrations après congé parental ou après détachement, à l'issue de la phase principale l'enseignant ayant obtenu son affectation sur le poste demandé en vœu 1 grâce à cette priorité est tenu d'occuper ce poste au 1er septembre 2020. S'il n'est pas en position d'activité à cette date du fait de la prolongation du congé parental ou du détachement, il ne pourra pas bénéficier de cette priorité l'année suivante.

Situation de l'intéressé(e)

NOM Prénom :

Affectation en 2019/2020 (école + ville) :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse électronique professionnelle : @ac-grenoble.fr

Date de fin de CLD, de congé parental ou de détachement : ____ / ____ /2020

Date de la demande : ____ / ____ /2020

Signature du demandeur :

L'attribution de la majoration vous sera communiquée soit par voie postale, soit par courriel